



santé  
famille  
retraite  
services

DES CHARENTES

**AVIS DE PUBLICITE RELATIF A UN MARCHE  
PROCEDURE ADAPTEE  
(art. 28 & 40 II du Code des Marchés Publics)**

TRAVAUX

FOURNITURES

SERVICES

*N° du marché MSA : 006-15-1700*

**1 - Dénomination et adresse du Pouvoir Adjudicateur :**

**MSA des Charentes**

1 Bd Vladimir – 17106 SAINTES CEDEX  
Tél : 05 46 97 50 50 – Fax : 05 46 97 56 21

**2 - Personne représentant le Pouvoir Adjudicateur :**

M. le Directeur Général de la Caisse de Mutualité Sociale Agricole des Charentes

**3 - Objet du marché / Codes CPV :**

La présente consultation a pour objet les travaux de rénovation de locaux du siège de la MSA des Charentes

Code CPV : - 45454100-5 : travaux de réfection

**4 - Délai d'exécution et date prévisionnelle de début :**

De la notification de l'accord du marché au **15 novembre 2015** (date limite de remise du chantier, de la facturation DGD et de remise du DOE ; l'attention des candidats est attirée sur l'impératif du respect de cette date)

**5 - Forme du marché et type de procédure:**

Le marché est constitué d'un lot unique.

La procédure engagée est régie l'article 28 du Code des Marchés Publics (**procédure adaptée**)

**6 - Sous-traitance / Co-traitance :**

La sous traitance et la co-traitance ne sont pas souhaitées dans le cadre de ce marché. Néanmoins, elles peuvent être autorisées **sous réserve de l'accord préalable de la MSA** (les mêmes justificatifs que ceux exigés du prestataire devront alors être produits).

**7 - Critères d'attribution pour le classement des offres (par ordre décroissant) :**

1. **Valeur technique (50pts)** appréciée sur la base du mémoire technique présenté
2. **Prix (40pts)** de l'ensemble de la prestation
3. **Exécution de la prestation (5pts)**

#### 4. Mesures prises en faveur du développement durable & des engagements sociaux (5pts)

Les candidats sont soumis à une **obligation de visite** du site avant de formuler leur offre.

#### 8 - Retrait des dossiers de consultation / Renseignements administratifs et techniques :

Le retrait des dossiers et tous renseignements d'ordre administratif est à solliciter auprès de :

**MUTUALITE SOCIALE AGRICOLE DES CHARENTES**

Service P.A.L.E - Responsable Pierre PAPON

1, Bd Vladimir

17106 SAINTES CEDEX

Dossier suivi par Sandrine VINCENDEAU

Téléphone : 05.46.97.53.30

Télécopie : 05.46.92.56.21

Courriel : [infomp@charentes.msa.fr](mailto:infomp@charentes.msa.fr)

Le dossier de consultation des entreprises sera adressé par la MSA des Charentes, sur demande des candidats.

#### 9 - Date limite de réception des candidatures / Remise des offres :

La date limite du dépôt de remise des offres est le **29 mai 2015 à 17h.**

Les candidats pourront transmettre leur offre sous enveloppe soit :

- par pli **recommandé avec accusé de réception**
- par dépôt à l'accueil du siège de la MSA des Charentes :

L'enveloppe extérieure portera l'adresse de la MSA :

**MSA DES CHARENTES**

**Service Achats**

1 Bd Vladimir

17106 SAINTES CEDEX

**Jours et heures d'ouverture au public : du lundi au vendredi  
de 8H30 à 12H30 et de 13H15 à 17H00**

(à l'exception des jours fériés et jours chômés).

et les mentions suivantes : **RENOVATION LOCAUX SIEGE MSA DES CHARENTES  
« MARCHE PUBLIC » - NE PAS OUVRIR**

Les entreprises non retenues seront informées **au plus tard le 25 juin 2015.**

Ne sont pas admis à soumissionner les candidats en liquidation judiciaire (art 43 CMP)

#### 10 - Présentation des offres de candidature :

Pour être examinée, l'offre formulée par le prestataire devra, outre les documentations remises au titre des documents techniques, être obligatoirement accompagnée :

**Soit : des formulaires DC1 & DC2** (disponibles sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics).

**Soit : des documents mentionnés ci après :**

- art 44-1 : si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés à cet effet

- art 44-2°: une déclaration sur l'honneur dûment datée et signée certifiant que le candidat n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 (interdictions de soumissionner).

**En outre : Les attestations d'assurances de responsabilité civile et décennale en cours de validité.**

**11 - Justificatifs à produire par l'attributaire :**

Aux fins de conférer un caractère définitif à l'attribution, le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché devra produire (art 46-I-1° et 2°), au plus tard à la date fixée par la MSA, les documents suivants :

- pièces prévues à l'article D8222-5 du code du travail ou formulaire NOTI1
- les attestations fiscales et sociales au 31/12/N-1 ou formulaire NOTI2 (disponible sur le site [www.minefe.gouv.fr](http://www.minefe.gouv.fr) à la rubrique « marchés publics ») : obligations sociales et fiscales

En cas d'inexactitude des renseignements fournis, le marché pourra être résilié aux torts exclusifs du prestataire contractant.

**12 - Délais de paiement :**

Après acceptation du marché et réalisation par le prestataire de ses engagements contractuels validés par la MSA, règlement dans un délai maximum de 30 jours suivant la réception de la facture.

**13 - Date d'envoi de l'avis à la publication :**

**27/04/2015**